



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Invitation to Qualify - Invitation à se qualifier

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Future Aircrew Training (FAcT) / Formation du
personnel navigant de l'avenir (FPNA)

25 Nicholas, 17th Floor

Ottawa

Ontario

K1A 0S5

Title - Sujet FPNA – INVITATION À SE QUALIFIER	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3471-130001/K	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W3471-130001	Date 2018-11-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$NP-002-27061	
File No. - N° de dossier 002np.W3471-130001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-11-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pope(002np), Kathryn	Buyer Id - Id de l'acheteur 002np
Telephone No. - N° de téléphone (613) 971-6318 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: TPSGC.PAFFE-APFAcT.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

PROGRAMME DE FORMATION DU PERSONNEL NAVIGANT DE L'AVENIR (FPNA) – INVITATION À SE QUALIFIER

MODIFICATION 003

Cette modification est effectuée afin de :

1. répondre aux questions 5-7 concernant l'Invitation à se qualifier de la FPNA;
2. réviser la clause 2.1.1 - Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels 2003 (2018-05-22); et
3. réviser l'exigence 1.a) Gestion des biens et 1.b) Environnement d'apprentissage dans l'annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ et l'annexe B – Attestation de conformité.

Questions et réponses :

Question 1	Pouvez-vous confirmer que ce sont les bonnes règles d'engagement afin de participer à la phase de l'ISQ ?
Réponse 1	Les règles d'engagement se trouvent dans l'annexe A des documents d'invitation à soumissionner sous le site d'Achatsetventes.gc.ca suivant: https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-NF-006-25437
Question 2	Pouvez-vous envoyer les documents de la DP pour le numéro de l'invitation W3471-130001/K?
Réponse 2	Les documents de la FPNA - Invitation à se qualifier se trouvent sous: https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-NP-002-27061
Question 3	Pour la sollicitation no W3471-130001/H, nous avons soumis les règles d'engagement dûment signés. Par contre, la personne ayant signé ne travaille plus pour notre entreprise. Vous trouverez ci-joint les règles d'engagement sous mon nom afin que mon entreprise puisse soumettre une réponse à l'ISQ selon W3471-130001/K.
Réponse 3	Les règles d'engagement sont exécutées au nom du Participant. Tant que le Participant demeure inchangé, le Participant reste lié par les règles d'engagement.
Question 4	A cause de l'expérience acquise durant les dernières années, notre compagnie se qualifie exclusivement dans l'ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE; confirmez que nous devons remplir seulement 1.b Annexe A - apprentissage et non 1.a annexe A - gestion des biens.
Réponse 4	Pour se qualifier sur l'ISQ, les deux exigences techniques obligatoires (1.a. gestion des biens et 1.b environnement d'apprentissage) doivent être rencontrées, tel que défini à la section 4.1 de l'ISQ.

<p>Question 5</p>	<p>En ce qui a trait à l'Attestation de sécurité d'installation (ASI), puisque nous sommes un entrepreneur intégré au ministère de la Défense nationale (MDN), dans les deux emplacements, et travaillons dans des emplacements à accès restreint du MDN, dans des immeubles protégés du MDN, et que nous traitons jour après jour des documents et des renseignements secrets, nous n'avons jamais eu à détenir une ASI ni une Autorisation de détenir des renseignements (ADI), bien que nous traitions quotidiennement ce genre de choses; en fait, quand nous en avons discuté avec eux (la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC)), ils nous ont conseillé/dit de ne pas les demander, car elles ne sont pas exigées du tout étant donné qu'il s'agit de la propriété du MDN. Il n'existe en ce moment aucun besoin de traiter des renseignements classifiés au quartier général.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel type de réponse attendez-vous de notre part à la question MT1 – b) SÉCURITÉ – Phase 3 Demande de propositions (DDP) ?
<p>Réponse 5</p>	<p>Le MDN s'attend à ce que l'entrepreneur soit appelé à accéder à des renseignements pouvant atteindre le niveau protégé B et à des marchandises contrôlées non classifiées. En conformité avec les procédures standards, le MDN demandera une approbation formelle de transfert du Secrétariat d'État américain avant de transférer ces marchandises contrôlées à quelque tiers que ce soit. Comme cette démarche peut être longue, les États-Unis ont accepté de renoncer à la demande officielle de transfert à un tiers dans le cas des entrepreneurs intégrés. Les entrepreneurs intégrés sont ainsi définis : personnes qui travaillent à temps plein, et exclusivement, pour le MDN. Les entrepreneurs intégrés doivent exercer leurs fonctions au sein d'une organisation du MDN, dans des locaux du MDN, sans aucun contact avec leur employeur au-delà des questions administratives. Qui plus est, la ressource de l'entrepreneur doit détenir une cote de sécurité de niveau secret et elle-même ou l'entreprise qui l'emploie doit être inscrite auprès de la Direction des marchandises contrôlées de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Comme le MDN prévoit que certaines ressources de l'entrepreneur devant accéder à des marchandises contrôlées satisferont aux exigences relatives aux entrepreneurs intégrés, il est prévu qu'une ASI de niveau secret sera exigée avant l'attribution du contrat pour tirer parti du renoncement susmentionné.</p> <p>L'ADI et l'Autorisation de traiter les technologies de l'information (TI) au niveau protégé B pourraient être nécessaires si certains éléments du Programme de formation du personnel navigant de l'avenir doivent être réalisés dans un ou dans plusieurs emplacement(s) dont le MDN n'est ni propriétaire ni gestionnaire. Des précisions supplémentaires seront communiquées avant ou directement à la phase 3 – Demande de propositions (DDP).</p> <p>À l'annexe C – Attestations de sécurité, sections MT1 – b), les fournisseurs devraient inclure des renseignements sur leurs habilitations existantes et valides seulement. S'il y a lieu, des renseignements supplémentaires et des précisions peuvent également être ajoutés au formulaire quant aux habilitations et mises à niveau en instance.</p>

Question 6	<i>La traduction des questions et réponses est en cours et sera disponible dans le prochain amendement de l'ISQ.</i>
Réponse 6	<i>La traduction des questions et réponses est en cours et sera disponible dans le prochain amendement de l'ISQ.</i>
Question 7	<i>La traduction des questions et réponses est en cours et sera disponible dans le prochain amendement de l'ISQ.</i>
Réponse 7	<i>La traduction des questions et réponses est en cours et sera disponible dans le prochain amendement de l'ISQ.</i>

Modifications à l'Invitation à se qualifier :

Clause 2.3.1.3 – Phase 3 – DP	
SUPPRIMER	Les Fournisseurs qualifiés peuvent former d'autres coentreprises avec d'autres Fournisseurs qualifiés pour soumettre une réponse à la DP. Dans ces cas, les conditions émises au paragraphe 2.9 s'appliquent et tous les membres de l'équipe sur lesquels le Fournisseur qualifié s'est appuyé doivent rester en poste au sein de la nouvelle Équipe pour effectuer le travail. Un Fournisseur qualifié ne peut pas créer une coentreprise avec un fournisseur non-qualifié.
INSÉRER	Les Fournisseurs qualifiés peuvent former d'autres coentreprises avec d'autres Fournisseurs qualifiés pour soumettre une réponse à la DP. Dans ces cas, les conditions émises au paragraphe 2.9 s'appliquent et tous les membres de l'équipe sur lesquels le Fournisseur qualifié s'est appuyé doivent rester en poste au sein de la nouvelle Équipe pour effectuer le travail. Pour plus de clarté, la condition inclus au paragraphe 2.9 stipulant que "LE CANADA N'AUTORISERA AUCUNE SUBSTITUTION NI AUCUN CHANGEMENT AU SEIN DE CETTE ÉQUIPE" est remplie si les conditions énumérées à la phrase précédente ont été rencontrées. Un Fournisseur qualifié ne peut pas créer une coentreprise avec un fournisseur non-qualifié.
Clause 4.1 – Méthode d'évaluation	
SUPPRIMER	Chaque Répondant qui satisfait aux exigences techniques obligatoires et aux exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur qualifié » pour les prochaines phases du processus de sélection.
INSÉRER	Chaque Répondant qui satisfait à toutes les exigences techniques obligatoires et aux exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur qualifié » pour les prochaines phases du processus de sélection.
Clause 2.1.1 – Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels 2003 (2018-05-22)	

SUPPRIMER	Le Répondant n'inclue pas les maisons mères, les filiales ou autres sociétés affiliées au Répondant, ou ses sous-traitants, ou l'équipe du Répondant (s'il y a lieu).
INSÉRER	<i>La traduction des modifications de la clause est en cours et sera disponible dans le prochain amendement de l'ISQ.</i>
L'annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ; exigence 1.a) Gestion des biens	
SUPPRIMER	Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire ¹ au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :
INSÉRER	Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire ¹ au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :
SUPPRIMER	Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet :
INSÉRER	Le Répondant ou son équipe doit démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet :
SUPPRIMER	La gestion des biens comprend la livraison, le soutien et l'entretien d'aéronefs pour les flottes d'aéronefs militaires tels que les avions d'entraînement avancés, les hélicoptères, les avions multimoteurs à voilure fixe, les avions multimoteurs à voilure fixe équipés de détecteurs ET
INSÉRER	La gestion des biens comprend le soutien et l'entretien d'aéronefs pour les flottes d'aéronefs militaires tels que les avions d'entraînement avancés, les hélicoptères, les avions multimoteurs à voilure fixe, les avions multimoteurs à voilure fixe équipés de détecteurs ET
L'annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ; exigence 1.b) Environnement d'apprentissage	
SUPPRIMER	Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire ¹ au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre d'un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :
INSÉRER	Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire ¹ au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre d'un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :
SUPPRIMER	Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience dans chacune des 5 composantes de l'environnement d'apprentissage requise en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet :
INSÉRER	Le Répondant ou son équipe doit démontrer l'expérience dans chacune des 5 composantes de l'environnement d'apprentissage requise en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet :

L'annexe B – Attestation de conformité; exigence 1.a) Gestion des biens	
SUPPRIMER	Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :
INSÉRER	Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :
SUPPRIMER	La gestion des biens comprend la livraison, le soutien et l'entretien d'aéronefs pour les flottes d'aéronefs militaires tels que les avions d'entraînement avancés, les hélicoptères, les avions multimoteurs à voilure fixe, les avions multimoteurs à voilure fixe équipés de détecteurs ET
INSÉRER	La gestion des biens comprend le soutien et l'entretien d'aéronefs pour les flottes d'aéronefs militaires tels que les avions d'entraînement avancés, les hélicoptères, les avions multimoteurs à voilure fixe, les avions multimoteurs à voilure fixe équipés de détecteurs ET
L'annexe B – Attestation de conformité; exigence 1.b) Environnement d'apprentissage	
SUPPRIMER	Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :
INSÉRER	Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :